



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>18 mars 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>32</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b>	

### SÉANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN,

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT,

#### Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Stéphane HOUSSIER,

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_062 : Gens du voyage - Renouvellement des conventions d'occupation précaire sur l'AGV de Maringues**

#### **Domaine et Patrimoine - Actes de gestion du domaine privé**

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

*Vu l'arrêté du 2 janvier 2023, fermant l'aire d'accueil des gens du voyage de Maringues,*

*Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoyant la transformation de cette aire en terrains adaptés,*

*Vu la délibération n°2024\_43 du 25 mars 2024 autorisant la signature de conventions d'occupation précaire pour les occupants concernés,*

*Considérant que les conventions d'occupation précaire consenties arrivent à échéance,*

*Considérant que le projet de restructuration de l'aire n'est pas suffisamment avancé,*

*Considérant qu'aucune nouvelle solution de relogement décente ne peut être offerte aux occupants de l'aire d'accueil,*

Il est donc proposé d'établir avec les occupants actuels de la parcelle une nouvelle convention d'occupation précaire de l'espace public pour régulariser la situation et permettre de prélever un loyer. Le modèle de convention est annexé à la présente.

Les emplacements seront loués sur la base de 90 euros par mois et par emplacement (2 à 3 caravanes) et 110 euros de provisions pour charges.

**→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'accepter le principe de mise en location des terrains correspondant aux anciens emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage de Maringues aux anciens occupants de cette même aire,**
- **de valider le modèle de convention d'occupation précaire de l'espace public comme annexé,**
- **d'autoriser le président à signer les conventions avec les occupants des terrains,**
- **d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*